

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, T. BAUDIN,, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, E. FARHAT, E. AUDEBERT, L. BRARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (10) :

C. FARINEAU mandante a pour mandataire JP. ABELIN
E. AZIHARI mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire P. MIS
AF. BOURAT mandante a pour mandataire M. RABUSSIÉ
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire F. BRAUD
K.WEINLAND mandante a pour mandataire F. MERY
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire P. BARAUDON
M. METAIS mandante a pour mandataire S. LANSARI CAPRAZ
C. PAILLER mandant a pour mandataire G. MICHAUD

EXCUSES (1) :

A. LAURENDEAU

Nom du secrétaire de séance : Jacques DUMAS

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Journée "C'est ma santé" - Samedi 6 avril 2019

En 2019, la manifestation « C'est ma santé » est proposée pour la 5ème édition, le samedi 6 avril.

La prévention et la promotion de la santé sont les principes fondamentaux à l'origine de la création de cet événement. Avec la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, ce sont les objectifs transversaux du Contrat Local de Santé (CLS) 2018-2022 qui a été signé le 12 décembre dernier.

En effet, la manifestation « C'est ma santé » est l'occasion de pouvoir mettre en lumière auprès de la population les axes stratégiques fixés dans le CLS (accès aux soins et prévention, autonomie des personnes âgées, santé mentale et addictions, santé environnementale).

C'est pourquoi la commune de Châtellerault, organise cette journée dédiée à la promotion de la santé et qui a pour objectifs :

- d'informer la population sur différentes thématiques de santé*
- de promouvoir le dépistage auprès de la population*
- de permettre aux personnes, et notamment à celles les plus éloignées du système de santé, d'accéder à différents dépistages.*

L'événement aura lieu sur l'Esplanade F. Mitterrand et dans le hall de l'Hôtel de Ville de 10h à 18h.

A cette occasion, différents dépistages et stands d'information seront proposés. Tous ces stands seront animés par des professionnels de santé et des associations œuvrant dans le domaine de la prévention. Des partenariats vont également être recherchés auprès du 4 et des maisons de quartier pour que cette action puisse bénéficier à leur public et qu'elle puisse être le point de départ d'initiatives qui seront par la suite développées au sein même des quartiers.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 7 février 2019

n°4

page 2/3

Une convention est rédigée avec chacun des partenaires afin d'établir les rôles et les responsabilités dans la réalisation de cette journée.

De plus, l'animation de la journée sera complétée, comme en 2017, par l'organisation d'un jeu concours qui donnera lieu à un tirage au sort (règlement du jeu en annexe).

Le financement de l'action est prévu au budget de la ville pour 2019. Les dépenses seront liées essentiellement à la communication et à l'animation de la journée, la présence des professionnels étant basée sur le volontariat. Il est à noter qu'une subvention sera sollicitée auprès de l'ARS.

Budget prévisionnel :

CHARGES		PRODUITS	
Intervenants	2 910		
Animateur	350	Subvention ARS	2 500
Sécurité	560		
Animation accidents domestiques (Calyxis)	1 000	Ville de Châtellerault	4 160
Animation Vélo Smoothie (Energipo)	1 000		
Communication	2 500		
Affiches, dépliants	1 500		
Messages radio	600		
Identification des stands	400		
Fournitures	1 250		
Kits dentistes / Lots tombola	650		
Repas	600		
TOTAL DES CHARGES	6 660	TOTAL DES PRODUITS	6 660

* * * * *

VU la délibération n°23 du conseil municipal du 8 novembre 2018 relative au Contrat Local de Santé 2018-2022,

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour l'amélioration de l'accès au soins et à la prévention pour la population,

CONSIDERANT la nécessité de fixer par convention les rôles et responsabilités des parties impliquées dans la réalisation de cette journée,

CONSIDERANT que la manifestation a fait l'objet d'une déclaration en sous-préfecture,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les modalités d'organisation et de participation au jeu concours par un règlement,

"Acquitté en PREFECTURE le:" 08/02/2019

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 7 février 2019

n°4

page 3/3

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions avec les partenaires dont la liste est annexée et toutes pièces relatives à ce dossier.
- d'adopter le règlement du jeu concours "C'est ma santé".

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

8 FEV 2019

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

